Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260624-A240626DAGIMA1-AR

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose :
« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;
VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 3213-2 et L. 3222-1 du Code de la Santé Publique ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la continuité de certaines missions de service public ;

ARRETE

ARTICLE 1

Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public, reçoivent délégation pour représenter le Maire aux Commissions d'arrondissement de sécurité à compter du 27 juin 2026, les adjoint(e)s suivants, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous, à savoir :
M. David ALVAREZ
M. Yassine BENSOUDA
Mme Chantal BORDERIE
M. Thomas BOUET-BARICAULT
Mme Cécile BRAVARD-AMADON
Mme Claire BUSSIERE
M. Julien CERRAJERRO
Mme Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT
M. Quentin DISSARD
M. Ruben DOS SANTOS
Mme Chantal DUBESSY
Mme Aurélie DUDEK
Mme Christine EVEZARD-LEPY
Mme Marie-Camille GUITTARD
Mme Sandrine GUY
Mme Christiane JALICON
M. Kevin KERGUEN
M. Hugo LAMBERT
M. Jean-Baptiste LE HEN
M. Dominique MANSARÉ
Mme Corinne MIELVAQUE
Mme Lucie NOURISSON
M. Corentin POHU
M. Martin PONS
M. Kevin QUICKE
Mme Nathalie ROUX-DOMINGUET
M. Vincent SALESSE
Mme Anaïs SAUZEDDE
Mme Florence THOMAS

ARTICLE 2

A compter du 27 juin 2026, M Gérald SERTELET, Premier Adjoint, est désigné représentant(e) du Maire pour siéger aux réunions de la :

- Commission d'arrondissement de sécurité, autres que celles mentionnées à l'article 1 ;
- Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

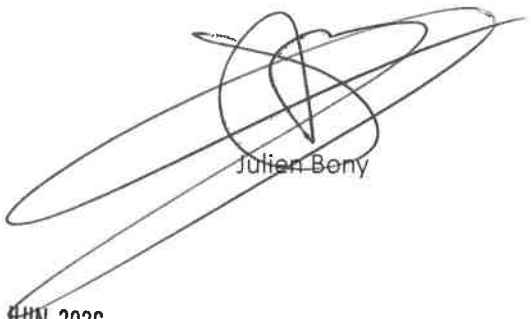
Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260624-A240626DAGIMA1-AR

ARTICLE 3
Les délégations précitées s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4
Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JUIN 2026

Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le 24 JUIN 2026
- Transmis au représentant de l'État le 24 JUIN 2026
- Publié le
24 JUIN 2026